

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-112_2021-DE



Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°112/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 8 avril 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210527-113_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°113/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions

Le Président expose que, depuis le dernier conseil communautaire, plusieurs dossiers de demande de subvention ont été reçus sur le **volet investissements du fonds régional des territoires pour les TPE (Très Petites Entreprises)** :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
FORM 2 ACT Héricourt	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour développer les activités de services aux particuliers	12 500 € (dépense plafonnée)	40 %	5000 €	1 000 €	4 000 €
DAVID SERVICES Champey	Achat de matériels d'entretien des espaces vert sur batterie en remplacement de matériels thermiques	1 020.65 €	Forfait	500 €	100 €	400 €

M&K Développement Héricourt	Achat de matériels industriels, de matériel informatique, de mobilier de bureau	9 999.41 €	40 %	3 999.76 €	799.95 €	3 199.81 €
	Capital restant sur un emprunt bancaire pour l'acquisition d'un véhicule	10687 €	20 %	2 137.40 €	427.48 €	1 709.92 €
Total dossier M&K DEVELOPPEMENT		20 686.41€		6 137.16 €	1 227.43 €	4 909.73 €
HAPPY VRAC Héricourt	Mobilier et caisse pour épicerie de vrac	16 617.50 €	40 %	6647.00 €	1329.40 €	5 317.60 €
Atelier Hugo DELAVELLE Saulnot	Matériel informatique	7 908.14 €	40 %	3 163.26 €	632.65 €	2530.60 €
CRISTELS'BAR Héricourt	Caisse enregistreuse	2100 €	Forfait	500 €	100 €	400 €
LADY MAN Héricourt	Store et enseigne	5161.98 €	40%	2064.79 €	412.96 €	1651.83 €

Deux dossiers font l'objet d'une demande d'avenant en raison de dépenses supplémentaires à intégrer au projet modifiant le plan de financement et le montant de la subvention :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet actualisé HT (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LA PETITE FRINGALE Héricourt	Enseigne éclairée en conformité avec les recommandations de bâtiments de France et flocage des véhicules et de la devanture	4527.02 €	40 %	1810.81 €	362.16 €	1 468.65 €
HARAS DU CARLIN Vyans le Val	Ensemble van + véhicule + matériels d'entretien des installations.	32 375.00 € plafonnés à 25 000 € conformément au règlement d'intervention	40%	10000.00€	2 000 €	8 000 €

Avec ces dossiers, le montant des subventions FRT investissement est de 71 571.02 € soit 68 % de l'enveloppe inscrite au budget de l'opération.

Concernant le **volet fonctionnement** du dispositif, Madame JOACHIM, gérante de LADY MAN nous a adressés son bilan et compte de résultat 2020 à l'appui de son dossier d'aide à l'investissement. Elle est également éligible à une aide à la trésorerie car sa perte de chiffre d'affaires 2020 n'a pas été intégralement compensée par le Fonds de Solidarité National. Madame JOACHIM a déjà perçu une aide de 500 € en 2020. Conformément à la décision du conseil communautaire du 25 février 2021, **il est proposé de lui attribuer une aide à la trésorerie de 1000 €.**

À noter que les aides à la trésorerie sont au final peu mobilisées car les TPE semblent pour la plupart bien accompagnées au titre du fonds de solidarité national qui vient compenser la perte de chiffre d'affaires pour les activités soumises à fermeture administrative. Il conviendra cependant de rester vigilant lors la reprise de l'ensemble des activités suite au déconfinement.

À ce jour, l'enveloppe de 146 734 € est consommée à hauteur de 56 550 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les montants des subventions présentées ci-dessus sur le volet investissement et sur le fonctionnement du FRT. Ces aides sont attribuées sur la base du Règlement UE n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/203 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces décisions.
- **AUTORISE** le président à verser ces subventions sur présentation des pièces justificatives conformément au règlement d'intervention du dispositif.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210527-113_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
 Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-114_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°114/2021

Objet : Guinnottes 2 : Cession d'un lot à DIDIER DISTRIBUTION

Le Président expose que, dans le cadre du développement de son entreprise, Monsieur DIDIER de la société DIDIER DISTRIBUTION, installée aux Guinnottes 2, nous a fait part de son souhait d'acquérir les deux lots restants à l'entrée de la zone des Guinnottes 2 d'une surface utile d'environ 8 660 m² (lot 1C : 3 660m² et lot 1 B : 5 000 m²).

Ce projet prévoit :

1. La construction d'une surface de vente de produits congelés (en majorité), de produits frais et fermiers à destination des particuliers d'une surface totale de 1 200 m² comprenant :
 - Un magasin avec parking
 - Un espace drive
 - Un espace livraison
2. La construction d'un bâtiment administratif de 200 à 250 m² regroupant l'entreprise DIDIER DISTRIBUTION et la nouvelle entité.

Les locaux administratifs dans l'enceinte de DIDIER DISTRIBUTION seront ainsi utilisés pour développer les ateliers proposés par le magasin.

Le projet présenté générera la création de 4 à 5 emplois : 1 à 2 postes au magasin (responsable et vendeur), 2 postes de préparateur / magasinier et 1 poste de livreur.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de Monsieur DIDIER en fixant le prix de cession à **18 € HT/m²** tel que prévu dans le budget de commercialisation des Guinnottes 2 soit un montant total de 155 880 € HT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la cession des lots 1B et 1C de la zone d'activité des Guinnottes 2 à la société DIDIER DISTRIBUTION pour un prix de 18 € HT /m²,
- **DECIDE** d'engager rapidement la signature d'un compromis de vente aux conditions suspensives classiques d'obtention du permis de construire et des financements bancaires, en vue d'une signature de l'acte au terme des 6 mois du compromis,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-114_2021-DE

Berger
Levrault



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-115_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

41

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°115/2021

Objet : ZA du Charbonneau : Aide à l'immobilier – attribution d'une subvention à l'entreprise PRISMA

Le Président expose que la société PRISMA, spécialisée dans la conception et la fabrication d'automatismes et équipements robotisés nous a sollicités pour une aide à l'immobilier dans le cadre de son implantation sur la zone du Charbonneau à Couthenans, la CCPH ayant mis en relation ce prospect et le propriétaire des terrains.

PRISMA, société créée en 2016, a une activité d'étude, de conception et de fabrication de machines spéciales destinées à l'industrie et intervient donc dans le domaine des automatismes industriels.

Représentée par Messieurs Luc VAUCLAIR et Mathieu CHOLET, PRISMA est actuellement installée à Grand-Charmont dans des locaux qui ne sont plus adaptés au développement de la société. L'entreprise compte actuellement une dizaine de salariés et prévoit de nouveaux recrutements dans le cadre de son développement sur de nouveaux marchés.

L'entreprise a ainsi acquis auprès de Monsieur Maron une emprise de 5519 m² sur laquelle elle prévoit de construire un bâtiment de 1012 m² comprenant un atelier de 640 m² ainsi que des bureaux et locaux sociaux pour un coût de construction de 815 000 € HT (hors acquisition du terrain). Le projet est confié à BATIFRANC dans le cadre d'un montage en crédit-bail.

Ce projet est éligible à notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil départemental, par délibération du 16 octobre 2017, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 23 novembre 2017.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de Communes a également autorisé la Région à intervenir en matière d'aide à l'immobilier des entreprises.

En application des règlements d'intervention adoptés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Département et la Région, les subventions suivantes seraient mobilisables :

- CCPH : **5 % de la dépense éligible de 815 000 €** soit 40750 €,
- Département : **5 % de la dépense éligible de 815 000 €** soit 40750 €,
- Région : **20% de la dépense éligible de 815 000 €** plafonnée à 250 000 € soit 50 000 €.

En contrepartie du versement des aides de la CCPH et du Département, il est prévu par convention que l'entreprise s'engage à maintenir son activité dans les locaux pendant au moins 5 années et de conserver la propriété du bien pendant au moins 10 ans. À défaut il pourra être demandé à l'entreprise le reversement de tout ou partie des aides attribuées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'allouer à la société PRISMA via BATIFRANC une subvention de **40 750 €** au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise sur la base d'un taux de 5% de la dépense éligible. En application de la délégation d'octroi accordée par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au Département de la Haute-Saône, cette subvention est attribuée sous réserve de l'instruction de la demande par les services du Département,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
Reçu en préfecture le 07/06/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210527-115_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VEROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VEROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°116/2021

Objet : Bilan FISAC et demande de clôture de l'opération

Le Président rappelle que l'opération de soutien au commerce et à l'artisanat (FISAC) a pris fin le 21 janvier 2021 après 3 années de mise en œuvre. Ce dispositif visait à dynamiser le commerce et l'artisanat du Pays d'Héricourt à travers un soutien aux actions portées par l'association des commerçants APACH d'une part et un soutien à la modernisation des points de vente et outil de production par des subventions d'investissement d'autre part. Un appui par les consulaires CCI et CMA a permis d'établir des diagnostics des projets avant travaux et de mettre en œuvre des prestations de labellisation qualité des commerces, de réflexion autour de la transmission d'entreprise et de l'utilisation des outils informatique. Enfin, l'opération visait le recrutement d'un animateur. Ce dernier a assuré ses missions de février 2018 à février 2020. Il a largement contribué à faire connaître l'opération, à favoriser les échanges et les actions avec l'association des commerçants qui a ainsi gagné des adhérents et à instruire les dossiers de demande de subvention.

Comme prévu dans la convention signée avec les services de l'Etat, une évaluation qualitative et financière a été confiée à SOLIHA.

Au final, l'enveloppe FISAC dédiée aux investissements est consommée à hauteur de 97 %, celle dédiée au fonctionnement a mobilisé les crédits FISAC prévus à hauteur de 67 % en raison d'actions non réalisées par les consulaires et du non-renouvellement du contrat de l'animateur.

Volet fonctionnement

Base subventionnable conventionnée	FISAC conventionné	FISAC réalisé	Participation CCPH	Participation Ville	Participation APACH	Participation consulaires	Reste à charge des entreprises
141 832 €	41 369 €	27 755 €	32 820 €	15 513 €	8041 €	5403 €	4189 €
93 721 €							

Volet investissement.

Base subventionnable conventionnée	FISAC conventionné	FISAC réalisé	Participation CCPH	Reste à charge des entreprises
435 355 €	87 600 €	85 311 €	85 311 €	378 958 €
549 580 €				

Au total ce sont 20 projets d'investissement qui ont été accompagnés. À noter que la CCPH a accompagné ce dispositif sur ses fonds propres à hauteur de 118 131 € sur la période et 643 301 € de dépenses ont été engagées par les entreprises.

Compte-tenu des avances versées par l'Etat à la signature de la convention (40 % des crédits de fonctionnement et d'investissement), il convient aujourd'hui de demander le solde des montants mobilisés sur présentation de l'évaluation qualitative et quantitative soit :

- 11 207.47 € en fonctionnement,
- 51 311.78 € en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le bilan financier de l'opération FISAC,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les services de l'Etat pour le paiement des soldes des enveloppes FISAC en fonctionnement et en investissement selon les montants prévus ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-116_2021-DE





Association des
 Artisans et Commerçants
 du Pays d'Héricourt
 APACH

FISAC - VOLET INVESTISSEMENT

Date de programmation	Enseigne	Types de dépenses	Assiette des dépenses	FISAC versé	Participation CCPH
mai-18	Saveurs Prim'Air	Aménagement du magasin	28 216 €	6 014 €	6 014 €
oct-18	De Toile à soie	Enseigne et matériels de démonstration	9 718 €	1 944 €	1 944 €
oct-18	Gymnasium	Climatisation	34 941 €	6 000 €	6 000 €
oct-18	Janyflor	Climatisation - Meuble comptoir - Store	8 537 €	1 671 €	1 671 €
oct-18	La vie claire	Dépenses engagées en 2018 uniquement dans le cadre de l'aménagement du nouveau magasin : Four et trancheuse, enseigne, climatisation, caisse.	56 583 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL Année 2018			137 996 €	21 628 €	21 628 €
janv-19	Sarl « Ma petite folie »	Enseigne - Mobilier - Imprimante - Travaux d'extension (hors gros-œuvre)	11 986 €	2 397 €	2 397 €
janv-19	Garage AUTOCLEAN	Cabine de peinture - Pont élévateur - Démonte pneu	25 500 €	5 100 €	5 100 €
janv-19	Boucherie du Centre	Rénovation complète du magasin de vente (Vitrines, devanture, ..)	30 000 €	6 000 €	6 000 €
janv-19	LIBERTY GYM	Enseigne, aménagements intérieur, machines de musculation ...	47 442 €	6 000 €	6 000 €
juin-19	PIZZAZA	Aménagement d'une remorque pour vente ambulante de pizzas principalement sur les villages de la CCPH	13 637 €	2 636 €	2 636 €
juin-19	Bureau de tabac « Le LISBONNE »	Réfection sols et murs et store banne motorisé	0 €	0 €	ABANDON DU PROJET
juin-19	ISA B Coiffure	Rénovation du local professionnel et nouveau mobilier	36 000 €	6 000 €	6 000 €
juin-19	EG Création	Aménagements de la boutique - Mannequins matériels de présentation - Machine à coudre	13 072 €	2 614 €	2 614 €
juil-19	MAISON LEVAIN	Vitrines, climatisation réversible, surgélateur conservateur, alarme	79 560 €	6 000 €	6 000 €
juil-19	L'AUBERGE FLEURIE	Isolation de la cuisine, réfection du sol de la cuisine, achat d'un lave batterie	20 214 €	3 293 €	3 293 €
nov-19	LA FILATURE	Rénovation de la cuisine et matériels (four, bain-marie, multi-cuisson, table réfrigérée)	31 879 €	6 000 €	6 000 €
nov-19	FSI	Porte métalliquesécurisée climatisation	14 396 €	2 862 €	2 862 €
nov-19	Boucherie LAROSACE	Matériels de cuisine, armoires réfrigérées	13 898 €	2 780 €	2 780 €
nov-19	GO PNEUS	Pont de levage et outils professionnels	30 025 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL Année 2019			367 610 €	57 683 €	57 683 €
avr-20	AF DESIGN	Mise aux normes de l'atelier et outils de production	43 975 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL Année 2020			43 975 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL 2018 + 2019 + 2020			549 580 €	85 311 €	85 311 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZÉ) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°117/2021

Objet : Choix de la maîtrise d'œuvre pour le pôle culturel et de loisir d'Echenans sous Mont Vaudois

Le Président expose que par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de musiques actuelles. Lors du vote du budget, des crédits ont été inscrits afin d'engager les missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de musiques actuelles et le centre régional de formation aux arts du cirque. Ces 2 opérations sont inscrites dans les financements du contrat métropolitain et du PACT 2, tous deux ayant été adoptés par l'assemblée. Les dossiers de subvention auprès de la Région doivent être déposés impérativement fin Juillet 2021 sur la base des Avant Projets Sommaires (APS).

Pour mémoire, le projet de centre régional de formation aux arts du cirque reste encore conditionné à l'agrément de la DRAC, à celui de la Région pour l'offre de formation et les financements dédiés, et à l'analyse des coûts de fonctionnement induits par l'équipement. Le bureau communautaire sur la base de l'étude de préfiguration de ce centre régional a ainsi décidé que le centre de formation ferait l'objet d'une tranche conditionnelle.

Pour tenir compte des problématiques communes aux 2 projets en termes d'accès, de stationnement, de défense incendie, de viabilisation et d'un parti pris architectural cohérent, le bureau et l'exécutif ont décidé de ne lancer qu'une procédure avec en tranche ferme la salle de musique actuelle et en tranche conditionnelle le centre de formation aux arts du cirque.

Les 2 programmes ont été élaborés en concertation avec les 2 associations.

Le cahier des charges pour la consultation de MOE du centre de formation est celui exigé par la Fédération Française du cirque soit environ 700 m² de salles de pratiques et 300 m² pour la danse et la musculation, y compris les espaces annexes techniques et sanitaires.

La Communauté de communes a ainsi lancé un avis d'appel public à la concurrence avec publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) pour un marché de maîtrise d'œuvre avec **une tranche ferme** (MOE salle de musiques actuelles + esquisse – pour un coût travaux de 750K€ et APS centre régional de formation aux arts du cirques) et **une tranche conditionnelle** (construction du centre de formation aux arts du cirque pour un coût travaux de 1 M€). La date limite de retour des offres était fixée au mercredi 12 mai à 12h00.

Le dossier de consultation a été retiré 62 fois. 5 offres ont été reçues par voie dématérialisée et sécurisée dont une offre hors délai, non examinée pour ce motif.

La procédure de consultation prévoit la possibilité de négocier avec les 3 candidats mieux disant.

Une commission d'analyse des prix s'est réunie le 17 mai afin d'examiner les propositions des candidats, et d'attribuer les notes prix et valeur technique découlant de l'examen des dossiers et mémoires remis.

Suite à cet examen, il a été décidé d'organiser une négociation avec les 3 candidats suivants :

- Atelier d'architecture Nicolas NOVELLO (AaNN) : Bordeaux.
- Philippe DONZE architecte : Besançon.
- Itinéraires architecture : Belfort.

Les 3 candidats ont été audités et reçus le vendredi 21 mai 2021 en présence du Président de l'Odysée du cirque et du Vice-Président d'Alternatif. Ont participé à l'analyse des candidats : Fernand BURKHALTER, Jean-Jacques SOMBSTHAY, Luc Boullée, Éric STEIB, André-Marie DEPOUTOT.

À l'issue de cette phase de négociation, le choix s'est porté sur ITINERAIRES ARCHITECTURE de Belfort avec les notes suivantes :

<i>Critère Prix</i>	<i>Note sur 40</i>		
	Itinéraires	Donze	Aann
Taux Tranche Ferme (TF)	9,70%	8,40%	13,40%
Prix Tranche Ferme	72 750,00 €	63 000,00 €	100 500,00 €
Taux Tranche Optionnelle (TO)	8,5%	8,40%	9%
Prix Tranche Optionnelle	85 000,00 €	84 000,00 €	90 000,00 €
Total TF et TO	157 750,00 €	147 000,00 €	190 500,00 €
NOTE CRITERE PRIX	37,27	40,00	30,87

<i>Critère Valeur technique</i>	<i>Note sur 60</i>		
	Itinéraires	Donze	Aann
NOTE Valeur technique	55	50	60

La valeur technique prend en compte des éléments tels que :

- la composition des équipes de maîtrise d'œuvre (tous prévoient de travailler avec de bureaux d'études structures, fluides, chauffage, ... et un acousticien),
- le respect des délais et la prise en compte des contraintes sur le rendu des deux APS,
- l'analyse du contexte local, l'implantation du projet,
- les contraintes réglementaires et de fonctionnement,
- l'appropriation du dossier : répartition des missions, nature de l'occupation future des espaces construits.

NOTE TOTALE	92,27	90,00	90,87
Classement des offres	1	3	2

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **AUTORISE** le Président à la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Itinéraires architecture

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-117_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°118/2021

Objet : Mobilités - Convention de transfert des transports scolaires de la Région à la CCPH

Le Président expose que suite à la décision de la CCPH de devenir AOM en 2018, des échanges ont eu lieu avec la Région sur la question du transport scolaire. Par délibération du 24 septembre 2020, il a été décidé que la CCPH prendrait la responsabilité du transport scolaire sur son périmètre au 1er septembre 2021. Cette même délibération a autorisé le Président à signer les deux conventions de transfert :

- Une première convention qui délègue la gestion du transport scolaire sur le ressort de la CCPH à la Région pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021,
- Une seconde convention qui acte le transfert au 1er septembre et en fixe les modalités financières.

Dans cette seconde convention, suite à plusieurs échanges avec la Région, il est convenu :

- Que les trajets scolaires desservant des établissements héricourtois et à plus de 50% sur le périmètre de la CCPH seront à notre charge,
- Que les autres trajets resteront organisés par la Région (lignes traversantes ou desservant des établissements hors du périmètre de la CCPH).

La Région versera annuellement une subvention compensant intégralement la charge des transports délégués à la CCPH soit 265 549.29 € TTC pour la fin d'année 2021 et 663 873.22 € TTC pour une année pleine. Dans le détail, ce montant annuel comprend l'ensemble des flux entre nos deux collectivités :

- La charge des 26 circuits intégralement transférés à la CCPH pour un montant de 658 179.88 € TTC annuel,
- Sur ces 26 circuits, la Région transporte 73 élèves de sa compétence propre pour un cout de 55 522.34 € TTC payé à la CCPH,
- La Région garde la compétence sur les autres circuits traversant qui transportent quelques élèves (55) de la responsabilité de la CCPH pour un cout annuel de 49 829 € TTC facturé par la Région.

Cette convention intègre, par ailleurs, la subvention liée au fonctionnement du TAD pris en charge par la CCPH soit 41 826 € TTC par an. Elle tient compte de la rétroactivité depuis 2019 étant donné que la subvention n'était plus versée à la CCPH.

Enfin, elle intègre aussi une prise en charge des frais de fonctionnement indirects de 15 000 € TTC par an et qui seront aussi versés à la CCPH.

Ainsi, sur une année pleine, le montant total versé par la Région dans le cadre de cette convention est de 720 699.22 € TTC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** du contenu définitif de la Convention financière et **AUTORISE** le Président à sa signature.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-118_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-119_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°119/2021

Objet : Mobilités - Attribution des marchés de transport

Le Président expose que la Communauté de Communes a lancé un avis d'appel public à la concurrence avec publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) et au JOUE (journal officiel de l'union européenne) pour le marché d'exécution de services de transports scolaire, périscolaire et de transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes. La date limite de retour des offres était fixée au 28 avril 2021 17h00.

Ce marché se compose de 2 lots :

- Lot n°1 : transport scolaire, périscolaire
- Lot n°2 : transport à la demande, navette gare/hôpital

Ces marchés seront conclus à prix unitaire. Les prestations seront facturées selon les prestations réellement exécutées et selon les conditions du marché.

Le dossier de consultation a été retiré 32 fois (dont 19 retraits anonymes).

1 offre a été remise sur le lot 1 et 3 offres sur le lot 2.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 mai afin d'examiner le rapport d'analyse des candidatures et des offres et de décider d'attribuer les lots.

Extrait du rapport d'analyse et proposition de classement :

- Lot 1 : une seule offre reçue de l'entreprise MARON. Un guichet restreint a été ouvert afin de demander à l'entreprise d'apporter des précisions sur certains éléments de sa proposition. L'entreprise a répondu aux interrogations de la Communauté de communes. Son offre a été jugée conforme. Elle a obtenu les notes suivantes :

	MARON
Prix	60,00
Valeur Technique	30,00
TOTAL	90,00
CLASSEMENT	1

La commission d'appel d'offre à l'unanimité a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise MARON.

- Lot 2 : les 3 offres reçues ont été analysées et déclarées conforme. Il ressort de l'application de la pondération le classement suivant :

	MARON	SYNERGHIP	AIT
Prix	41,79	49,00	46,05
Valeur Technique	30,00	36,00	30,00
TOTAL	71,79	85,00	76,05
CLASSEMENT	3	1	2

La commission d'appel d'offre à l'unanimité a décidé d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise SYNERGHIP lequel apparait mieux disant.

Les deux lots ainsi attribués permettront d'organiser, à la rentrée scolaire de 2021, le transport des enfants de la responsabilité de la CCPH ainsi que l'ensemble des prestations de transports à la demande pour une durée de 4 ans reconductible pour une année supplémentaire.

Conformément au marché, les véhicules MARON et SYNERGHIP qui circuleront sur le Pays d'Héricourt seront habillés avec une livrée HERIVA dans la continuité de ce qui se fait actuellement pour le transport à la demande et qui assurera une importante visibilité à la Communauté de communes sur son territoire.

Les circuits des différents transports scolaires seront optimisés, en lien avec le transporteur, pour limiter les coûts en assurant le transport de tous les élèves concernés. De la même manière, en lien avec la société SYNERGHIP, le fonctionnement du transport à la demande et de la navette Gare/Hôpital sera amélioré pour les usagers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer le marché de transport avec chacun des candidats pour le lot qui lui est dévolu.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
Reçu en préfecture le 07/06/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20210527-119_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°120/2021

Objet : Mobilités - Adoption du règlement des transports scolaires

Le Président expose qu'à partir du 1er septembre 2021, la CCPH organisera le transport scolaire sur les 26 circuits transférés par la Région Bourgogne Franche-Comté. Sur ces circuits, les enfants transportés sont domiciliés majoritairement sur la CCPH mais aussi, dans certains cas, hors de la CCPH (et scolarisés, dans ce cas, sur un établissement du Pays d'Héricourt).

Les enfants transportés sont de la responsabilité de la CCPH du moment où ils montent dans un bus HERIVA jusqu'à leur sortie du bus.

Le présent règlement reprend les termes du règlement intérieur de la Région.

Les inscriptions pour le transport scolaire HERIVA seront ouvertes au mois de juin pour l'année en cours et sur une durée fixée par la CCPH (au moins un mois plein). A l'issue de ce délai, les parents pourront toujours inscrire les enfants qui seront alors sur une liste d'attente et pourront être acceptés uniquement s'il reste des places dans les bus.

Il en est de même pour les inscriptions en cours d'année scolaire qui seront prises en compte uniquement en cas de place disponible.

Durant l'ensemble du trajet, un règlement s'applique aux enfants afin d'assurer la sécurité et la tranquillité durant le transport.

L'accompagnement des enfants dans les bus par une personne majeure n'est pas obligatoire mais est recommandé. Cet accompagnateur n'est pas pris en charge financièrement par la CCPH et reste de la compétence scolaire des communes ou des syndicats scolaires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOPTE** :

- le présent règlement,
- le principe de la gratuité du transport scolaire pour tous les enfants sur les lignes HERIVA,
- les modalités d'inscription et le principe de la liste d'attente pour les parents hors délai,
- le tarif forfaitaire de 10€ pour édition d'un nouveau titre de transport en cours d'année scolaire.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-120_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

HERIVA est la marque déposée des services de Mobilité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Cette dernière organise le transport scolaire depuis le 1^{er} septembre 2021 en s'appuyant sur un marché de service confié à un prestataire.

Le transport scolaire est un service de la CCPH mis gratuitement à la disposition des familles résidant dans le Pays d'Héricourt et scolarisé dans ce même périmètre. Il est complété par la Région Bourgogne Franche-Comté pour toutes les lignes traversant le Pays d'Héricourt.

Article 1 – Objet

Comme l'école, le service de transport scolaire est un lieu de vie collective nécessitant le respect des personnes et des biens. La CCPH définit, tous les ans, des circuits, des points d'arrêts, des horaires... adaptés au transport collectif et aux horaires des écoles concernées afin de limiter au maximum les temps de transport pour tous les usagers.

Le service permet le transport, en sécurité, des élèves depuis leur lieu de résidence et leur école conformément aux cartes scolaires.

A l'intérieur du bus, les enfants sont sous la responsabilité de la CCPH, organisatrice des transports. Aux abords des écoles, sur les trottoirs, aux arrêts de bus... l'enfant est sous la responsabilité des représentants légaux. L'objet de ce document est de définir l'organisation et le fonctionnement du transport scolaire permettant d'assurer la discipline et de prévenir les accidents.

Article 2 – Ayant droit et établissements

Le transport scolaire mis en place par la CCPH concerne les enfants résidant sur le Pays d'Héricourt et scolarisés dans les établissements suivants :

- Pôle éducatif de Saulnot
- Ecole de Chenebier
- Ecole d'Echenans-sous-Mont-Vaudois
- Pôle éducatif de Coisevaux
- Ecole Poirey à Héricourt
- Ecoles Grandjean et Paris à Héricourt
- Collège Curie
- Lycée Aragon

Certains enfants domiciliés hors de la CCPH mais scolarisés sur le Pays d'Héricourt peuvent utiliser des lignes de transport scolaire HERIVA dans quelques cas particuliers. Ce transport est alors gratuit et le présent règlement s'applique de la même manière.

Par ailleurs, certains transports desservent la gare SNCF et la place Brossolette à Héricourt permettant des correspondances vers Belfort, Montbéliard, Lure ou l'accès à d'autres établissements sur Héricourt. Ces correspondances ne sont pas de la responsabilité de la CCPH et sont organisées principalement par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les trajets sont établis pour l'année scolaire et il n'est pas possible d'y déroger pour des raisons d'organisation.

Le transport scolaire est opérationnel durant l'ensemble de l'année, hors vacances scolaires, du lundi au samedi en fonction des ouvertures des établissements concernés.

Il ne sera attribué aucune indemnité compensatrice en cas d'absence de circuit scolaire pour un usager ne répondant pas aux clauses de l'article 2.

Article 3 – Carte de transport et inscription

Pour que l'enfant puisse bénéficier des transports scolaires, il doit impérativement être inscrit au préalable auprès de la CCHP. Cette inscription, gratuite, se traduit par l'attribution d'une carte ou d'un badge d'accès valable toute l'année et indispensable pour utiliser le service.

L'inscription se fait à partir du mois de juin précédant la rentrée scolaire sur un site dédié accessible sur la page d'accueil de la CCPH : www.payshericourt.fr, rubrique Mobilité by HERIVA. La date limite d'inscription pour garantir l'accès au service dès la rentrée scolaire est le 31 juillet. Au-delà de ce délai, l'enfant sera inscrit sur liste d'attente et pourra utiliser le transport scolaire uniquement si une place est disponible. En cas d'inscription en cours d'année, la CCPH ne garantit pas une place à l'enfant pour l'année scolaire en cours.

D'une année sur l'autre, la carte (ou le badge) pourra être conservé mais l'inscription est malgré tout indispensable tous les ans afin d'activer les nouveaux droits sur le support de billettique.

La carte de transport ou le badge est mis à disposition de l'enfant par la CCPH. En cas de vol ou de détérioration, une demande de duplicata devra être faite auprès de la CCPH (sur le site, par écrit ou directement au siège). La nouvelle carte sera facturée au tarif de 10 € au représentant légal par la CCPH quelle que soit la raison de ce duplicata.

Article 4 – Modalités de prise en charge

Les enfants doivent être présents au point d'arrêt choisi au moment de l'inscription au moins 5 minutes avant l'heure de passage du bus. Le conducteur n'est pas tenu d'attendre les enfants en retard et il ne s'arrêtera pas en dehors des arrêts prévus sur son trajet.

Les familles s'engagent à accompagner et surveiller personnellement leurs enfants aux points d'arrêt prévus. La CCPH ne pourra pas être tenue responsable d'un quelconque événement survenu en dehors du transport scolaire dans lequel elle est responsable des enfants.

- En maternelle, en cas d'absence des parents ou du représentant légal à la sortie du bus, l'enfant sera conduit à l'accueil périscolaire le plus proche et le temps passé sur place sera facturé aux parents.

- A partir du CP, si les parents n'assurent pas l'accompagnement et la surveillance de leur enfant jusqu'à la montée dans le bus ou à la descente de celui-ci, ils engagent leur propre responsabilité. La CCPH ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident.

Le badgeage est obligatoire lors de toute montée dans un bus HERIVA de transport scolaire. Pour les détenteurs d'un badge GMINI, celui-ci est détecté automatiquement par l'interface sans action spécifique des enfants. En l'absence de carte magnétique ou de badge GMINI, l'enfant ne pourra pas accéder au bus.

En dehors des cartables ou sacs, l'enfant titulaire d'un titre ne pourra pas transporter d'objet volumineux dans le bus (vélo, ski, luge, ou tout autre objet).

En cas de garde alternée, l'enfant peut s'inscrire sur deux circuits avec une même carte correspondant aux domiciles des deux représentant légaux. Si un des deux domiciles ne remplit pas les conditions du présent règlement (article 2), il est nécessaire de se rapprocher de la Région Bourgogne Franche-Comté qui peut éventuellement assurer des dessertes à l'échelle du Département ou de la Région.

En cas de changement de domicile en cours d'année, une demande de modification des circuits devra être effectuée à la CCPH (site internet, téléphone) si le nouveau domicile est toujours dans le périmètre de l'article 2 du présent règlement ou à la Région Bourgogne Franche-Comté dans tous les autres cas.

En cas de vol ou de détérioration commis par un enfant dans un véhicule de transport scolaire, les représentants légaux seront responsables des actes commis.

En période hivernale (ou dans certaines conditions particulières), des trajets peuvent être annulés ou modifiés. Les parents seront prévenus dès que possible par la CCPH organisatrice des transports des modifications. Les trajets « aller » du matin peuvent être annulés en cas de dangerosité avérée. Les trajets « retour » seront systématiquement réalisés dans des conditions qui pourront être dégradées.

Article 5 – Sécurité

Le transporteur, agissant pour le compte de la CCPH dans le cadre d'un marché de service, et conformément à la réglementation en vigueur, est responsable de la sécurité au sein des véhicules de transport scolaire.

Le conducteur est le référent pendant toute la durée du transport (montée, transport et descente) et est garant de la sécurité de tous les passagers. Il a pour rôle :

- D'assurer la conduite du véhicule
 - o Il s'assure, avant le départ du véhicule, qu'aucun enfant ne soit menacé par les manœuvres qu'il va effectuer
 - o Il ne démarre pas tant que tous les enfants ne sont pas assis, en sécurité
 - o Il n'immobilise pas brutalement le véhicule
 - o Il n'ouvre pas les portes avant l'arrêt total du véhicule
 - o Il actionne les feux de détresse au moment des arrêts du bus
 - o Il veille à la montée et à la descente des enfants en toute sécurité
 - o Il veille à ce qu'il n'y ait aucun danger avant de démarrer
- D'être garant des règles de sécurité
- De respecter le code de la route
- De respecter les arrêts et les horaires formalisés
- D'afficher les numéros d'urgence dans le véhicule

- De s'assurer, en fin de circuit, de l'absence d'enfant ou de matériel dans le bus

Après la descente du bus, les enfants ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus et après d'être assuré qu'ils peuvent le faire en toute sécurité.

Pendant le trajet, il est interdit de parler au chauffeur sans motif valable. Par ailleurs, il est interdit :

- De fumer, vapoter, utiliser des allumettes ou un briquet
- D'utiliser un couteau, un cutter ou tout objet contondant
- De jouer, de crier ou de projeter des objets
- De toucher avant l'arrêt les poignées, les serrures ou les dispositifs d'ouverture (y compris issues de secours)
- De se pencher dehors, de passer la tête ou les bras par les vitres
- De manger ou boire dans le véhicule
- De faire fonctionner des appareils diffusant de la musique
- D'utiliser les portes arrière
- D'ouvrir les vitres sans autorisation du conducteur

À tout moment, le couloir de circulation doit être laissé libre ainsi que les différentes portes et issues de secours. Les sacs, cartables... doivent être sous les sièges ou dans les porte-bagages.

Suivant les transports, un accompagnateur peut être présent dans le véhicule afin de prendre en charge les enfants utilisant les transports scolaires. Cette prise en charge devient effective dès que les enfants montent dans le bus. Les missions de l'accompagnateur sont, en lien avec le chauffeur :

- De veiller à la sécurité
- D'accueillir et de sécuriser les enfants à bord (port de la ceinture de sécurité en particulier)
- D'aider les enfants à monter et à descendre du bus
- De réguler le comportement de tous les enfants
- De remettre les enfants scolarisés en maternelle aux responsables désignés
- De prendre les mesures nécessaires en cas de problème de santé

En cas d'incident, les adultes présents (conducteur, accompagnateur) sont habilités à prendre toutes les mesures nécessaires avec les principes ci-dessous :

- En cas d'incident, la consigne générale est d'évacuer le véhicule, de s'en éloigner et de se mettre à l'abri. En fonction des circonstances, il peut être plus prudent de rester à l'intérieur du véhicule pour protéger les enfants
- En cas de fumée, de début d'incendie ou d'immobilisation du véhicule dans une situation dangereuse (passage à niveau, risque de glissade...), l'évacuation immédiate est impérative.

La CCPH et le transporteur organisent régulièrement des exercices d'évacuation des véhicules.

Article 6 – Responsabilités

La responsabilité des mineurs fréquentant régulièrement le service de transport scolaire se résume ainsi :

Responsabilité des parents :

- Sur le trajet du domicile au point d'arrêt du bus (et vice et versa)

- A l'intérieur du bus dans lequel les parents sont responsables des préjudices occasionnés par les enfants tant au niveau matériel que corporel

Responsabilité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt :

- La responsabilité de la CCPH est engagée durant le transport et ne s'applique plus lorsque l'enfant descend du bus

Article 7 – Discipline

Le conducteur et l'éventuel accompagnateur sont chargés de l'application du présent règlement. Durant le trajet, les enfants sont placés sous leur responsabilité.

En cas d'incident, ils alertent leurs responsables respectifs. En lien avec ceux-ci, la CCPH décidera de la suite à donner : convocation des parents, sanction...

Les sanctions sont les suivantes, en fonction de la gravité des faits :

- L'enfant devra s'excuser. L'accompagnateur pourra lui imposer de changer de place et lui interdire de s'asseoir près de tel ou tel camarade. Il pourra lui être demandé de réparer la faute.
- Avertissement par téléphone (ou dans le cahier de liaison) aux parents
- Avertissement écrit au directeur de l'école
- Exclusion temporaire du bus pour un délai maximum d'une semaine et en lien avec la famille afin de lui laisser le temps de prendre ses dispositions
- Exclusion définitive du service de transport scolaire

Les mesures d'exclusion du transport scolaire ne dispensent pas de l'obligation scolaire.

Règlement validé le 27 mai 2021 en Conseil Communautaire



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-121_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°121/2021

Objet : Mobilités - Appel à projet numérique – Demande de subvention pour l'équipement billettique des transports scolaires

Le Président expose que dans le cadre de la prise de compétence « Transports scolaires », il est paru indispensable d'acquérir une solution informatique de gestion de billettique. Cette application permettra :

- D'identifier les enfants à bord (le bon enfant dans le bon bus) et en cas d'incident, d'avoir une traçabilité du trajet de l'enfant,
- De suivre les fréquentations des lignes et des arrêts afin d'optimiser les trajets,
- De suivre le fonctionnement global du marché avec notre prestataire,
- D'informer les parents sur les horaires, les retards... en cas de nécessité.

À ce titre, une consultation en procédure adaptée a été réalisée en Avril 2021 et les deux principaux prestataires sur le marché ont répondu :

- UBI Transports, prestataire actuel de la Région, qui propose une offre à 82 053 € HT en investissement et 44 717 € HT en fonctionnement annuel (en sachant qu'ils ne seront pas en mesure d'être opérationnels à la rentrée de septembre mais seulement à la Toussaint),
- Groupeer, nouveau prestataire qui équipe, par exemple, le Grand Avignon. Celui-ci propose une offre à 50 100 € HT en investissement et 14 900 € HT en fonctionnement annuel.

À l'issue de cette consultation, le candidat mieux disant, la société Groupeer, a été retenu pour une durée de 4 ans avec prolongation possible de 1 an (durée équivalente au marché de transport scolaire).

Dans le cadre du plan France Relance, la Préfecture de Haute-Saône a récemment lancé un appel à projet sur la transformation numérique et cette solution informatique de billettique rentre totalement dans les critères de sélection. Il est ainsi proposé de déposer un dossier de subvention dans ce cadre avec le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Installation de la solution informatique et paramétrage	27 000 €	Subvention Transformation numérique des collectivités	40 000 €
Achat des lecteurs de badges embarqués	12 700 €	Fonds propres	10 100 €
Fourniture de l'imprimante	3 000 €		
Fourniture des badges	3 400 €		
Formation du personnel	4 000 €		
TOTAL Investissement	50 100 €	TOTAL Recettes	50 100 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** de l'attribution du marché de billettique au prestataire Groupeer,
- **ADOpte** le plan de financement pour l'investissement nécessaire à cette solution informatique,
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 40 000 € (correspondant à 80% de la dépense) dans le cadre du plan France Relance,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents à venir dans le cadre des dossiers de subvention afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-121_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210527-122_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°122/2021

Objet : Politique Habitat – Etude d'opportunité pour une OPAH RU – Convention avec SOLIHA

Le Président expose que la Communauté de communes intervient depuis toujours dans le domaine de l'habitat et actuellement à travers la Politique d' Aides à la Pierre conduite via le **PACT** en partenariat avec le Département. Même si nous constatons que notre territoire reste toujours actif en la matière (comme le montrent les versements attribués par le Conseil Communautaire à chaque assemblée), il n'en demeure pas moins que nous devons accompagner encore plus fort notre politique en faveur du logement.

L'OPAH - RU est indiscutablement l'outil qui doit nous permettre de booster encore davantage l'action de la Communauté de Communes tout en affirmant la poursuite de l'accompagnement des initiatives du centre-ville d'Héricourt lorsqu'il s'agit de porter des projets de lotissement ou de construction de collectif avec des bailleurs publics ou privés. L'OPAH de Renouveau urbain concerne tout particulièrement les territoires urbains confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux qui impliquent que la collectivité territoriale et ses partenaires (Etat et ANAH) mettent en place des dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, afin d'inverser les phénomènes de dévalorisation et d'assurer des conditions de vie et d'habitat décentes à la population résidente.

Afin d'appuyer sa candidature, la CCPH s'est donc rapprochée de SOLIHA afin que le cabinet lui fasse une proposition de convention pour la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la mise en place d'une OPAH – RU. L'OPAH – RU est d'ailleurs une action forte du programme PETITE VILLE de DEMAIN et sera inscrite dans le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui sera présenté à la prochaine assemblée.

Cette étude permettra de définir la faisabilité ainsi que les conditions de mise en œuvre d'une OPAH – RU à l'échelle du centre-ville d'Héricourt et en relation avec le territoire de la CCPH.

Depuis plusieurs années, l'amélioration des conditions d'habitabilité ainsi que la revitalisation commerciale sont en effet au cœur des priorités publiques menées par la Ville d'Héricourt.

L'étude d'opportunité s'articulera autour de 7 axes principaux :

- Cadrage méthodologique
- Analyse et synthèse des actions en cours et passées
- Réalisation d'un « diagnostic en marchant » (qui consiste à arpenter le territoire avec des habitants, élus, professionnels... afin de mettre en relief les points forts et les points faibles du territoire)
- Analyse du marché immobilier avec l'entretien des professionnels de l'immobilier
- Analyse du territoire vécu avec l'entretien des acteurs locaux notamment les élus référents
- Définition du périmètre d'intervention
- Rendu d'étude et argumentaire relatif à la mise en place d'une OPAH-RU

L'étude pourrait débuter à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 4 à 5 mois et un coût de 15 600 € TTC.

Une demande d'aide sera déposée à l'ANAH pour participer au financement de cette étude pré opérationnelle.

Une demande d'aide sera également faite auprès d'Action habitat au titre du programme petites villes de demain.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer avec SOLIHA la convention de réalisation d'une étude d'opportunité relative à la mise en place d'une OPAH-RU
- **DECIDE** de solliciter l'ANAH afin d'obtenir une subvention pour participer au financement de cette étude à hauteur de 50%
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide d'ACTION HABITAT
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-122_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°123/2021

Objet : Adoption de la tarification périscolaire 2021/2022

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire.

Rappel de l'évolution des tarifs :

- Pour l'année scolaire 2018-2019 : aucune augmentation n'a été appliquée pour la tranche T-2. Une augmentation des tarifs s'est appliquée pour **les accueils de midi** avec repas de 13 cts pour les T-1 et de 26 cts pour les T0 et T+1. Les autres tarifs sont restés inchangés.
- Pour l'année 2019-2020 : compte tenu de l'augmentation de la fiscalité des ménages votés au budget 2019, il a été proposé de reconduire les tarifs de l'année précédente.
- Pour l'année 2020-2021 : compte tenu de la situation sanitaire et économique, les tarifs n'ont pas été augmentés.

L'exécutif communautaire considère qu'il n'est pas opportun de moduler les tarifs pour la rentrée 2021-2022 au vu du contexte économique qui reste encore difficile pour de nombreux ménages.

Pour mémoire, la Communauté de Communes a mis en place un menu végétarien qui se traduit par une légère augmentation du coût de repas. Nous aurons également l'obligation de proposer à travers la mise en place au 1er janvier 2022 de la loi EGALIM 50 % de produits de qualité et durable dont 20% de produit bio.

Ces 2 évolutions dans la fabrication des menus peuvent avoir des incidences sur le coût du service.

C'est pourquoi nous profiterons de l'année scolaire 2021-2022 pour conduire une analyse sur l'évolution des coûts repas et également sur les tranches de Quotients Familiaux appliquées aux ménages pour vérifier qu'elles sont toujours pertinentes.

Il est ainsi proposé de reconduire les tarifs pour la période 2021/2022 de la manière suivante :

Rappel des tranches

TRANCHES	
T-2 =	QF ≤ 440
T-1 =	440 < QF ≤ 570
T0 =	570 < QF ≤ 1 500
T+1=	QF > 1500

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210527-123_2021-DE

Pour information, les tarifs intra s'appliquent aux usagers ressortissants du Pays d'Héricourt. Les tarifs extra correspondent aux usagers habitants hors Pays d'Héricourt et les tarifs majorés s'appliquent aux usagers ne respectant pas les délais d'inscriptions.

		<i>Tarifs Intra 2021/2022</i>	<i>Tarifs Extra 2021/2022</i>	<i>Tarif majoré 2021/2022</i>
MATIN	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI sans repas	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
SOIR 16h30 à 18h30	T-2	1.83€	2.20€	2.20€
	T-1	2.15€	2.59€	2.59€
	T 0	2.40€	2.89€	2.89€
	T+1	2.73€	3.27€	3.27€

Tarifications des mercredis :

		<i>Tarifs Intra 2021/2022</i>	<i>Tarifs Extra 2021/2022</i>	<i>Tarif majoré 2021/2022</i>
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€

RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

Tarifications pour l'extrascolaire et les vacances scolaires :

		Tarifs Intra 2021/2022	Tarifs Extra 2021/2022	Tarif majoré 2021/2022
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI 14h00 à 17h00	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

En cas de retard récurrent (après 18h30), une majoration de 2.30 € sera appliquée.

Les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Et sur les mercredis :

- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Pour les **tarifs adultes pour un repas** :

- Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission : 6.08 €
- Autres adultes extérieurs : 8.26 €

Tarif pour une nuitée : forfait de 5 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de reconduire les tarifs actuels pour l'année scolaire 2021-2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-123_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-124_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°124/2021

Objet : PLIE : Modification des contreparties de la CCPH année 2021

Le Président rappelle que, en date du 25 février 2021, le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l'action « Animation du PLIE » cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) géré par le Département.

Ce dossier fait actuellement l'objet d'une instruction par la cellule FSE du Département qui nous demande de revoir le plan de financement.

Il convient donc de prévoir une nouvelle délibération pour valider ce nouveau plan de financement et permettre une inscription de ce dossier à la Commission Permanente du Département de Juin afin de ne pas risquer un décalage du dossier à une date ultérieure qui pourrait se situer à début septembre.

Les modifications demandées par le service instructeur sont marginales et conduisent à un coût total d'action légèrement plus faible (-1623.73€) et une subvention FSE diminuée de 974.24 € avec pour avantage toutefois une simplification du bilan de l'action à fin 2021.

Ce nouveau plan de financement est le suivant :

Financier	Année 2021	
	Montant	%
FSE	32 067.76 €	60 %
CCPH	21 378.51 €	40 %
Total	53 446.27 €	100 %

À noter que le montant indiqué pour la participation CCPH est un montant **maximum** qui sera réévalué dans le cadre du bilan de l'action et **ajusté au pourcentage conventionné.**

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement de l'action « Animation du PLIE 2021 »,
- **VALIDE** le montant de la contrepartie CCPH soit 21 378.51 € représentant 40% maximum du coût total de l'action,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-124_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue rectangular frame. The signature appears to be "D. Nhalu".

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°125/2021

Objet : Pôle économique de Luze : Acquisitions foncières et indemnités accessoires

Le Président expose qu'en raison de plusieurs contacts économiques en cours, et faute de disponibilité foncière, il convient d'engager des premières acquisitions foncières pour le pôle de développement économique de Luze à présent que ce projet a reçu l'approbation du conseil municipal de la commune d'accueil.

Une première emprise de l'ordre de 6 hectares peut être dégagée dans des délais courts pour répondre à des projets qui peuvent exiger des solutions rapides et c'est en ce sens que les démarches ont été réalisées depuis plusieurs mois. (Plan en annexe)

Les terrains, actuellement soumis au règlement national d'urbanisme, correspondent au pré zonage des terrains à vocation économique identifiés dans la procédure de PLU intercommunal qui se poursuit. 9 propriétaires sont concernés conformément au tableau de synthèse ci-après avec une base de négociation identique pour tous sur un prix de 2,50 € TTC/m².

Des indemnités devront être versées aux consorts COULON seul exploitant d'une partie des terrains pour un montant évalué à 2659 € /ha soit pour 3.665 ha un montant de 9764 € arrondis à 10 000 €.

N° de parcelle	Surface totale	Propriétaire	Prix (2.50 € TTC/m ²)	Indemnités accessoires
ZD 132 – ZD 133 – ZD 134	6 509 m ²	LENFANT Valérie	16 272.50 €	2 227.50 €
ZD 130 – ZD 135 – ZD 140	36 721 m ²	LAMBOLEZ Paul	91 802.50 €	
ZD 126 – ZD 139- ZD 140	5 832 m ²	STEIB Éric	14 580.00 €	
ZD 137	1 779 m ²	SURLEAU Olivier	4 447.50 €	
ZD 138	3 100 m ²	CARENZO Martine	7 750.00 €	
ZD 128	1 065 m ²	MORGAN Michel	2662.50 €	337.50 €
ZD 129	959 m ²	MORGAN Livio	2397.50 €	
ZD 136	3 450 m ²	ABRY Philippe	8625.00 €	
ZD 127	3 996 m ²	MORGAN Claude	9 990.00 €	
Total	63 411 m²		158 527.50 €	2 565 €

Les crédits ont été inscrits au budget 2021 et sont disponibles.

Éric STEIB ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention & 7 votes contre) **AUTORISE** le Président à procéder aux signatures des compromis de ventes, des actes de ventes et au versement des indemnités réglementaires dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-125_2021-DE





Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-125_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-126_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°126/2021

Objet : Dépôt d'une demande d'aide à l'investissement informatique auprès de la CAF 70.

Le Président expose que la Communauté de Communes doit renouveler une partie de ses outils informatiques en 2021.

Il convient de renouveler les deux ordinateurs du service RPAM et de déposer une demande d'aide de financement auprès de la CAF 70 dans le cadre des fonds publics et territoire.

La dépense est évaluée à 3 200€ TTC / 2 666 € HT.

Montant de l'aide demandée : 80 % de la dépense HT soit 2 132 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide à l'investissement informatique pour l'équipement du service RPAM.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-127_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNON) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°127/2021

Objet : Attribution de la subvention annuelle à l'APACH

Le Président expose que comme tous les ans, l'APACH a adressé à la Communauté de communes, une demande de subvention en appui au programme d'actions commerciales 2021 puisque la Communauté de communes apporte une aide chaque année de 1500 € à l'association.

1500 € ont été inscrits à ce titre au budget mais le dossier de demande de subvention est parvenu après le vote des subventions aux associations. Les actions commerciales sont : Pâques, Fête des mères, Loto, Noël. Il est proposé de renouveler notre soutien à hauteur de 1 500 €.

À noter que le nombre d'adhérents est en augmentation et compte aujourd'hui 35 enseignes sur le Pays d'Héricourt.

Le budget 2021 de l'association est de 28 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association pour la promotion de l'artisanat et du commerce héricourtois (APACH),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communaux en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°128/2021

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chavanne

Le Président expose que le Conseil Communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes. A ce titre, 240 000 € ont été inscrits au budget 2021.

La commune de CHAVANNE a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser une partie de son fonds de concours afin de financer l'aménagement de la rue de la Maisonnnette, du chemin de la Pré et de créer un chemin piétonnier. Le fonds de concours demandé s'élève à 11 000 € et le reliquat s'élève à 4 615 €.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Travaux	31 191 €	BORDURES	5 000 €	16.03 %
		AMENDES	2 000 €	6.41 %
		FDC CCPH	11 000 €	35.27 %
		COMMUNE	13 191 €	42.29 %
TOTAL	31 191 €		31 191 €	100.00 %

Le Conseil communautaire à l'unanimité de suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Chavanne pour un montant de **11 000 €** et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-128_2021-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Berger Levrault', enclosed within a blue L-shaped bracket.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

31

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

42

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°129/2021

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saulnot

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

La commune de Saulnot a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	47 571.87 €	Département	24 066.00 €
		CCPH AED	3 609.90 €
		Commune	19 895.97 €
TOTAL	47 571.87 €	TOTAL	47 571.87 €

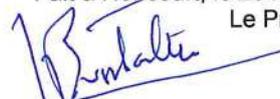
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de 3 609.90 € et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 mai 2021

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 27 mai à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
21 mai 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 mai 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Maryse PORTAZ à Quentin HAFEKOST / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°130/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☞ Marchés publics : en € HT :

01/04/21	M099/2021	MONNIER TP	Travaux	Raccordement AEP, EU, EP et Télécom – Parcelle D8	90400 ARGIESANS	9925,00 € HT
06/04/21	M109/2021	ADAPEI PRO 70	Services	Tonte des espaces verts 2021 & prestations diverses	70400 HERICOURT	5163,96 € HT
06/04/21	M112/2021	ADAPEI PRO 70	Services	Tonte des espaces verts 2021 & prestations diverses	70400 HERICOURT	5308,20 € HT

06/04/21	M112/2021	ADAPEI PRO 70	Services	Tonte des espaces verts 2021 & prestations diverses	70400 HERICOURT	4459,60 € HT
26/04/21	M129/2021	ID VERDE	Fournitures	Fourniture et pose d'un pare-ballons tout filets	90600 GRANVILLARS	13335,65 € HT
03/05/21	M147/2021	ÉRIGE	Services	Entretien sentiers de randonnée 2021	25700 VALENTIGNEY	3131,16 € HT
11/05/21	M156/2021	VAUTROT	Travaux	Divers travaux d'électricité multisites	70400 HERICOURT	11123,47 € HT
18/05/21	M161/2021	GROUPE ER Technologies	Services	Déploiement solution T-check billettique scolaire	75007 PARIS	50100,00 € HT
18/05/21	M162/2021	GROUPE ER Technologies	Services	Abonnement « tout inclus » Groupeer Check – Module T-Check	75007 PARIS	14900,00 € HT

- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : 6 contrats de travail à durée déterminée du 6 avril au 27 mai 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	30 h	1
	1	35 h	1
ORDURES MENAGERES			
Renfort activité	1	25 h	1
Remplacement	1	35 h	1
CUISINE CENTRALE			
Poste vacant	1	25h	1
Remplacement	1	28h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210527-130_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 28 mai 2021
 Le Président,